



SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Législature 2025 - 2030

Membres titulaires du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Anne BORDIER (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Christine BOUVIER (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Philippe CORBAT (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale)
M. Jérôme DINICHERT (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Anthony GIANNASI (Le Centre Collonge-Bellerive)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)
M. Fülöp GIOVANNONE-SCHÉGERIN (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Ornella GRILLET (Libertés et Justice sociale)
M. Zahi HADDAD (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (Le Centre Collonge-Bellerive)
M. Julien LEVY (Vert'libéraux),
Mme Esther MESROBIAN (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Christine MOREL-JOUSSON (Le Centre Collonge-Bellerive)
Mme Mathilde NUSSBAUM (Libertés et Justice sociale)
M. Marc OBERSON (Le Centre Collonge-Bellerive)
Mme Patricia REYMOND (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Roland SUTTER (Libertés et Justice sociale),
M. Laurent WISLER (Alternative communale),
M. Guy ZWAHLEN (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Stephan ZWETTLER (PLR Libéraux-Radicaux)

Membres suppléants du Conseil municipal

Mme Aliki AGORITSAS (Libertés et Justice sociale)
M. Jérémy ANSELMETTI (Le Centre Collonge-Bellerive)
M. Renato BORTOLOTTI (Vert'libéraux)
M. Romain FREIBURGHaus (PLR Libéraux-Radicaux)
M. Felix LÄMMEL (PLR Libéraux-Radicaux)
Mme Tazara-Claire SPAFFORD (Alternative communale)

Membres du Conseil administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Maire
M. Norberto BIRCHLER (PLR), Conseiller administratif
Mme Alexandra RYS (Le Centre Collonge-Bellerive), Conseillère administrative

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, ainsi qu'à l'article 4 du Règlement du Conseil municipal de Collonge-Bellerive, **Mme MESROBIAN**, en tant que doyenne d'âge, officie en qualité de Présidente du Conseil municipal, jusqu'à l'élection du président ou de la présidente du Conseil municipal. Le règlement du Conseil municipal précise, de plus, à son article 4 qu'elle est assistée par le plus jeune des membres du Conseil municipal, **M. OBERSON**, qui remplit la fonction de secrétaire jusqu'à l'élection complète du bureau du Conseil municipal.

Mme MESROBIAN ouvre la séance d'installation à 20h00. Les 23 membres titulaires et les 6 membres suppléants du Conseil municipal sont présents.



Elle indique que cette séance fait suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2024, relatif à la prestation de serment des membres des exécutifs des communes genevoises et à la séance d'installation des conseils municipaux (législature 2025-2030) qui précise la date de cette séance, son ordre du jour et l'invitation au Maire de la convoquer.

1. LECTURE DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ETAT DU 9 AVRIL 2025 RELATIF À LA VALIDATION PARTIELLE DES RESULTATS DE L'ELECTION DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 23 MARS 2025

Mme MESROBIAN invite M. OBERSON à lire l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025

M. OBERSON donne lecture de l'arrêté.

« LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat, du 26 mars 2025, constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle du 28 mars 2025, déclaré exécutoire nonobstant recours afin de permettre la constitution des conseils municipaux et d'assurer ainsi la continuité institutionnelle des communes genevoises ;

attendu que deux recours sont pendants devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre le résultat de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier ;

attendu que la restitution de l'effet suspensif a été demandée dans le cadre d'un des deux recours ;

attendu que le Conseil d'Etat considère qu'il se justifie de surseoir en l'état à la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Vernier dans l'attente du prononcé de la chambre constitutionnelle sur effet suspensif ;

*vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres communes ;
attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,*

ARRÊTE

Les résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025 des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Versoix et Veyrier sont validés. »

2. PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, AINSI QUE DES MEMBRES SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, DEVANT LA DOYENNE OU LE DOYEN D'ÂGE

Mme MESROBIAN indique qu'il sera procédé ce soir à la prestation de serment de 23 membres titulaires du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

Elle ajoute que pour la première fois, suite à la modification du Règlement du Conseil municipal, des membres suppléants sont admis et que chaque groupe a souhaité pouvoir en nommer.



Pour mémoire, elle rappelle que le nombre de suppléants est défini de la manière suivante : 1 membre par groupe constitué de 1 à 4 membres titulaires et 2 membres pour tout groupe de plus de 4 membres titulaires.

Par conséquent, elle indique qu'il y aura 6 membres suppléants du Conseil municipal durant cette législature 2025-2030 qui prêteront également serment ce soir, à l'issue de la prestation de serment des membres titulaires.

Mme MESROBIAN précise le déroulement de la prestation de serment, puis invite l'assemblée à se lever et lit la formule de prestation de serment résultant de l'article 8, alinéa 2, de la Loi sur l'administration des communes.

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Elle invite l'assemblée à se rasseoir.

Mme MESROBIAN appelle par ordre alphabétique chaque membre titulaire du Conseil municipal qui se lève et répond par « *je le jure* » ou « *je le promets* », en levant la main droite.

Membres titulaires du Conseil municipal – législature 2025-2030

M. Pierre AMBROSETTI, Mme Ladan AZARM AZARPEY, Mme Anne BORDIER, Mme Christine BOUVIER, M. Philippe CORBAT, Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON, M. Jérôme DINICHERT, M. Anthony GIANNASI, M. Sébastien GINDRAUX, M. Fülöp GIOVANNONE-SCHÉGERIN, Mme Ornella GRILLET, M. Zahi HADDAD, Mme Béatrice LEITNER-RIAT, M. Julien LEVY, Mme Christine MOREL-JOUSSON, Mme Mathilde NUSSBAUM, M. Marc OBERSON, Mme Patricia REYMOND, M. Roland SUTTER, M. Laurent WISLER, M. Guy ZWAHLEN, M. Stephan ZWETTLER.

Elle appelle ensuite par ordre alphabétique chaque membre suppléant du Conseil municipal qui se lève et répond par « *je le jure* » ou « *je le promets* », en levant la main droite.

Membres suppléants du Conseil municipal – législature 2025-2030

Mme Aliki AGORITSAS, M. Jérémy ANSELMETTI, M. Renato BORTOLOTTI, M. Romain FREIBURGHaus, M. Félix LÄMMEL, Mme Tazara-Claire SPAFFORD.

3. ELECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MESROBIAN indique que pour toutes les élections, la personne qui assure la Présidence du Conseil municipal, ainsi que les candidats aux élections, votent.

Selon l'article 76 du règlement du Conseil municipal, elle ajoute que l'élection de la Présidente ou du Président du Conseil municipal s'effectue à bulletin secret, comme pour l'ensemble des membres du bureau.

Elle précise enfin que toutes les élections ont lieu au premier tour de scrutin à la majorité absolue et, au besoin, au second tour à la majorité simple des membres présents. En cas de second tour, de nouveaux candidats peuvent se présenter.

Elle rappelle l'article 79 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables (pas comptabilisés dans le calcul de la majorité absolue) :

*« Sont nuls :
les bulletins contenant toute autre mention que les nom et prénom ;
les suffrages donnés à une personne inéligible ;*

*les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne ;
les bulletins blancs. »*

Mme MESROBIAN sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Président-e du Conseil municipal.

Au nom du groupe Le Centre Collonge-Bellerive, **M. GIANNASI** propose la candidature de M. OBERSON.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **Mme MESROBIAN** rappelle qu'il faut inscrire le nom du candidat lisiblement, sans autre annotation.

Mme MESROBIAN désigne deux scrutateurs, Mme BOUVIER et M. WISLER, qui procéderont au dépouillement des bulletins à l'extérieur de la salle.

Les membres de l'administration communale se chargent de distribuer et récolter les bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à Mme MESROBIAN.

Mme MESROBIAN déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés, dont 22 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Elle donne le détail des voix : 22 voix en faveur de M. OBERSON et 1 bulletin blanc.

Par 22 voix, M. OBERSON est élu Président du Conseil municipal.
--

Applaudissements.

Mme MESROBIAN invite M. OBERSON à prendre le siège de la Présidence et prend congé de sa fonction de Présidente du Conseil municipal.

M. OBERSON préside à présent la séance.

M. le Président remercie l'assemblée pour son vote. Il se réjouit de remplir cette fonction durant cette année et pour la première fois en accueillant des membres suppléants du Conseil municipal.

Il remercie Mme MESROBIAN d'avoir assuré la présidence durant cette première partie de séance et indique qu'elle assurera, dès sa prestation de serment, le rôle de secrétaire jusqu'à la fin de l'élection complète du bureau du Conseil municipal.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRESTATION DE SERMENT DE LA DOYENNE OU DU DOYEN D'ÂGE, DEVANT LA PRÉSIDENTE OU LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande à Mme MESROBIAN de se lever durant la lecture de la formule de prestation de serment résultant de l'article 8, alinéa 2, de la Loi sur l'administration des communes.

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Mme MESROBIAN répond par « je le jure ».

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.



5. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président rappelle l'article 12 du Règlement du Conseil municipal relatif à la composition du bureau du Conseil municipal.

« ¹ Le bureau se compose d'au moins un membre par groupe représenté au Conseil municipal, tel que sorti des urnes, mais au minimum de 3 membres.

² Le Conseil municipal élit au moins :

- a) un président ;
- b) un vice-président ;
- c) un secrétaire.

³ Le président porte le titre de président du Conseil municipal. »

Il indique qu'une réflexion a été effectuée au préalable par les responsables des groupes politiques qui proposent une composition du bureau du Conseil municipal avec 5 membres, soit 1 membre par groupe, qui rempliront les fonctions suivantes : Président(e), vice-Président(e), 1^{er} Secrétaire, 2^{ème} Secrétaire, 3^{ème} Secrétaire.

Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant cette proposition. Comme il n'y a pas de remarques ou questions, **M. le Président** procède au vote (le Président ne vote pas) : « Que celles et ceux qui acceptent la composition du bureau du Conseil municipal avec 5 membres, soit 1 membre par groupe, qui rempliront les fonctions suivantes : Président(e), vice-Président(e), 1^{er} Secrétaire, 2^{ème} Secrétaire, 3^{ème} Secrétaire, lèvent la main. »

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte la composition du bureau du Conseil municipal avec 5 membres, soit 1 membre par groupe, qui rempliront les fonctions suivantes : Président(e), vice-Président(e), 1^{er} Secrétaire, 2^{ème} Secrétaire, 3^{ème} Secrétaire.

M. le Président rappelle que selon l'article 76 du règlement du Conseil municipal l'élection des membres du bureau du Conseil municipal s'effectue à bulletin secret.

Vice-Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de vice-Président-e du Conseil municipal.

Au nom du groupe Alternative communale, **Mme DI ROMANO** propose la candidature de M. WISLER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** désigne deux scrutateurs, Mme LEITNER-RIAT et M. ZWAHLEN, qui procéderont au dépouillement des bulletins à l'extérieur de la salle.

Les membres de l'administration communale se chargent de distribuer et récolter les bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés, dont 23 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Il donne le détail des voix : 23 voix en faveur de M. WISLER.

Par 23 voix, M. WISLER est élu vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements.

1^{er} Secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 1^{er} Secrétaire du Conseil municipal.

Au nom du groupe Libertés et Justice sociale, **Mme GRILLET** propose la candidature de M. SUTTER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** désigne deux scrutateurs, MM. AMBROSETTI et GIANNASI, qui procéderont au dépouillement des bulletins à l'extérieur de la salle.

Les membres de l'administration communale se chargent de distribuer et récolter les bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés, dont 23 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Il donne le détail des voix : 1 voix en faveur de M. CORBAT et 22 en faveur de M. SUTTER.

Par 22 voix, M. SUTTER est élu 1^{er} Secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements.

2^{ème} Secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 2^{ème} Secrétaire du Conseil municipal.

Au nom du groupe Vert'libéraux, **M. GINDRAUX** propose la candidature de M. LEVY.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** désigne deux scrutateurs, MM. SCHÉGERIN et SUTTER, qui procéderont au dépouillement des bulletins à l'extérieur de la salle.

Les membres de l'administration communale se chargent de distribuer et récolter les bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés, dont 23 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Il donne le détail des voix : 1 voix en faveur de Mme MESROBIAN et 22 voix en faveur de M. LEVY.

Par 22 voix, M. LEVY est élu 2^{ème} Secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements.

3^{ème} Secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 3^{ème} Secrétaire du Conseil municipal.

Au nom du groupe PLR Libéraux-Radicaux, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de Mme REYMOND.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** désigne deux scrutateurs, Mme NUSSBAUM et M. GINDRAUX, qui procéderont au dépouillement des bulletins à l'extérieur de la salle.

Les membres de l'administration communale se chargent de distribuer et récolter les bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.



M. le Président déclare que sur 23 bulletins distribués, 23 ont été récoltés, dont 23 sont valables ; la majorité absolue est donc de 12. Il donne le détail des voix : 1 voix en faveur de Mme BOUVIER, 1 voix en faveur de M. GINDRAUX, 1 voix en faveur de M. ZWETTLER et 20 voix en faveur de Mme REYMOND.

Par 20 voix, Mme REYMOND est élue 3^{ème} Secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements.

Le bureau du Conseil municipal se compose de :

- M. Marc OBERSON, Président ;
- M. Laurent WISLER, vice-Président ;
- M. Roland SUTTER, 1^{er} Secrétaire ;
- M. Julien LEVY, 2^{ème} Secrétaire ;
- Mme Patricia REYMOND, 3^{ème} Secrétaire.

M. le Président invite les membres du bureau du Conseil municipal à prendre place à sa droite et à sa gauche.

Le bureau du Conseil municipal étant à présent au complet, **M. le Président** remercie Mme MESROBIAN et l'invite à rejoindre sa place parmi l'assemblée.

Applaudissements.

6. DÉSIGNATION DES COMMISSIONS, DU NOMBRE DE LEURS MEMBRES, ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Nomination et composition des commissions

M. le Président rappelle que le Conseil municipal nomme les commissions permanentes et ad hoc, le cas échéant, et détermine le nombre de membres de celles-ci.

Il indique qu'une réflexion a été effectuée au préalable par les responsables des groupes politiques qui proposent la configuration des commissions suivante :

Commission Aménagement

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme LAPAIRE.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Commission Bâtiments et logement

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme RYS.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Commission Culture et loisirs

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme RYS.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Commission Environnement et développement durable

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme LAPAIRE.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.



Commission des Finances

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme LAPAIRE.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Commission Juridique et naturalisations

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme LAPAIRE.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 8 commissaires.

Commission Routes et infrastructures

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **M. BIRCHLER.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Commission Scolaire

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **M. BIRCHLER.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 8 commissaires.

Commission Sécurité

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **M. BIRCHLER.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 8 commissaires.

Commission Sociale

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **Mme RYS.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Commission Sports

Membre du Conseil administratif en charge de ce dicastère : **M. BIRCHLER.**

Nombre de commissaires : 1 Président-e et 10 commissaires.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, **M. le Président** procède au vote (le Président ne vote pas).

A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal approuve la composition des commissions énumérée ci-dessus.

Elections des Présidences des commissions

M. le Président précise que selon l'article 93, alinéa 5, du Règlement du Conseil municipal, lors des séances des commissions, les Présidentes ou les Présidents des commissions ne prennent pas part au vote, sauf en cas d'égalité des voix.

De plus, conformément à l'article 76 du Règlement du Conseil municipal, il rappelle que ces élections se déroulent à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal demande le bulletin secret ou si plusieurs candidats se présentent à l'élection. Il ajoute que le Président vote.

Commission Aménagement

Au nom du groupe PLR Libéraux-Radicaux, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de M. CORBAT.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée (le Président vote).



Par 22 voix et 1 abstention, M. CORBAT est élu Président de la commission Aménagement.

Applaudissements.

Commission Bâtiments et logement

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe PLR Libéraux-Radicaux, **M. AMBROSETTI** propose sa propre candidature.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, M. AMBROSETTI est élu Président de la commission Bâtiments et logement.

Applaudissements.

Commission Culture et loisirs

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe PLR Libéraux-Radicaux, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de Mme REYMOND.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, Mme REYMOND est élue Présidente de la commission Culture et loisirs.

Applaudissements.

Commission Environnement et développement durable

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe Vert'libéraux, **M. LEVY** propose la candidature de M. GINDRAUX.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, M. GINDRAUX est élu Président de la commission Environnement et développement durable.

Applaudissements.

Commission des Finances

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe PLR Libéraux-Radicaux, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de M. ZWETTLER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, M. ZWETTLER est élu Président de la commission des Finances.

Applaudissements.



Commission Juridique et naturalisations

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe Le Centre Collonge-Bellerive, **M. GIANNASI** propose la candidature de Mme LEITNER-RIAT.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, Mme LEITNER-RIAT est élue Présidente de la commission Juridique et naturalisations.

Applaudissements.

Commission Routes et infrastructures

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe Le Centre Collonge-Bellerive, **Mme LEITNER-RIAT** propose la candidature de M. GIANNASI.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, M. GIANNASI est élu Président de la commission Routes et infrastructures.

Applaudissements.

Commission Scolaire

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** propose la candidature de Mme DI ROMANO.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, Mme DI ROMANO est élue Présidente de la commission Scolaire.

Applaudissements.

Commission Sécurité

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe Libertés et Justice sociale, **Mme GRILLET** propose la candidature de M. SUTTER.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, M. SUTTER est élu Président de la commission Sécurité.

Applaudissements.



Commission Sociale

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe PLR Libéraux-Radicaux, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de Mme AZARM AZARPEY.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, Mme AZARM AZARPEY est élue Présidente de la commission Sociale.

Applaudissements.

Commission Sports

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom du groupe Le Centre Collonge-Bellerive, **M. GIANNASI** propose la candidature de M. OBERSON.

Comme il n'y a pas d'autres propositions et que le vote à bulletin secret n'est pas demandé, **M. le Président** passe au vote à main levée.

Par 22 voix et 1 abstention, M. OBERSON est élu Président de la commission Sports.

Applaudissements.

Désignation des membres des commissions

M. le Président indique qu'il faut désigner les différents commissaires dans chaque commission. Il précise que ce travail a été effectué au sein des groupes et qu'il n'y a pas besoin de recourir au vote.

Il énumère les commissaires commission par commission.

Commission Aménagement

PLR Libéraux-Radicaux	: M. AMBROSETTI, Mme BORDIER, M. HADDAD, Mme MESROBIAN, M. ZWETTLER
Le Centre Collonge-Bellerive	: M. GIANNASI, Mme MOREL-JOUSSON
Libertés et Justice sociale	: Mme GRILLET
Alternative communale	: Mme DI ROMANO TORRES LEON
Vert'libéraux	: M. GINDRAUX

Commission Bâtiments et logement

PLR Libéraux-Radicaux	: Mme BOUVIER, M. CORBAT, M. DINICHERT, Mme MESROBIAN, M. ZWETTLER
Le Centre Collonge-Bellerive	: Mme LEITNER-RIAT, M. OBERSON
Libertés et Justice sociale	: Mme GRILLET
Alternative communale	: Mme DI ROMANO TORRES LEON
Vert'libéraux	: M. GINDRAUX

Commission Culture et loisirs

PLR Libéraux-Radicaux	: Mme AZARM AZARPEY, Mme BORDIER, Mme BOUVIER, M. DINICHERT, M. HADDAD
Le Centre Collonge-Bellerive	: M. GIANNASI, Mme LEITNER-RIAT
Libertés et Justice sociale	: Mme GRILLET



Alternative communale : M. WISLER
Vert'libéraux : M. LEVY

Commission Environnement et développement durable

PLR Libéraux-Radicaux : Mme AZARM AZARPEY, M. CORBAT, M. GIOVANNONE-SCHÉGERIN,
Mme REYMOND, M. ZWAHLEN
Le Centre Collonge-Bellerive : Mme LEITNER-RIAT, M. OBERSON
Libertés et Justice sociale : Mme NUSSBAUM
Alternative communale : Mme DI ROMANO TORRES LEON
Vert'libéraux : M. LEVY

Commission des Finances

PLR Libéraux-Radicaux : M. AMBROSETTI, Mme BOUVIER, M. DINICHERT, M. GIOVANNONE-
SCHÉGERIN, Mme MESROBIAN
Le Centre Collonge-Bellerive : Mme MOREL-JOUSSON, M. OBERSON
Libertés et Justice sociale : M. SUTTER
Alternative communale : M. WISLER
Vert'libéraux : M. LEVY

Commission Juridique et naturalisations

PLR Libéraux-Radicaux : M. DINICHERT, M. GIOVANNONE-SCHÉGERIN, M. ZWAHLEN,
M. ZWETTLER
Le Centre Collonge-Bellerive : M. GIANNASI
Libertés et Justice sociale : Mme NUSSBAUM
Alternative communale : M. WISLER
Vert'libéraux : M. LEVY

Commission Routes et infrastructures

PLR Libéraux-Radicaux : Mme AZARM AZARPEY, M. GIOVANNONE-SCHÉGERIN,
Mme MESROBIAN, Mme REYMOND, M. ZWAHLEN
Le Centre Collonge-Bellerive : Mme LEITNER-RIAT, Mme MOREL-JOUSSON
Libertés et Justice sociale : M. SUTTER
Alternative communale : M. WISLER
Vert'libéraux : M. GINDRAUX

Commission Scolaire

PLR Libéraux-Radicaux : Mme AZARM AZARPEY, Mme BORDIER, Mme BOUVIER, M. HADDAD
Le Centre Collonge-Bellerive : Mme MOREL-JOUSSON
Libertés et Justice sociale : Mme NUSSBAUM
Alternative communale : M. WISLER
Vert'libéraux : M. GINDRAUX

Commission Sécurité

PLR Libéraux-Radicaux : M. CORBAT, M. GIOVANNONE-SCHÉGERIN, M. ZWAHLEN,
M. ZWETTLER
Le Centre Collonge-Bellerive : M. OBERSON
Libertés et Justice sociale : Mme NUSSBAUM
Alternative communale : Mme DI ROMANO TORRES LEON
Vert'libéraux : M. LEVY



Commission Sociale

PLR Libéraux-Radicaux : Mme BOUVIER, M. CORBAT, M. HADDAD, Mme REYMOND, M. ZWAHLEN
Le Centre Collonge-Bellerive : M. GIANNASI, Mme MOREL-JOUSSON
Libertés et Justice sociale : Mme GRILLET
Alternative communale : Mme DI ROMANO TORRES LEON
Vert'libéraux : M. GINDRAUX

Commission Sports

PLR Libéraux-Radicaux : M. AMBROSETTI, Mme BORDIER, M. DINICHERT, M. HADDAD, Mme REYMOND
Le Centre Collonge-Bellerive : M. GIANNASI, Mme LEITNER-RIAT
Libertés et Justice sociale : Mme NUSSBAUM
Alternative communale : M. WISLER
Vert'libéraux : M. LEVY

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il annonce que cette répartition est considérée comme étant acceptée.

Communications du Conseil administratif

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

« Mesdames et Messieurs,
Chères Conseillères et Chers Conseillers municipaux,

*La prestation de serment que vous venez d'accomplir marque plus qu'un acte symbolique. Elle engage chacune et chacun d'entre vous à servir notre commune avec loyauté et intégrité. Elle montre votre volonté de vous mettre au service de l'intérêt général. C'est un moment solennel, porteur de sens et nous vous remercions pour votre engagement qui est au cœur de notre démocratie.
Merci beaucoup. »*

Séance d'installation du Conseil administratif : tournus des membres du Conseil administratif à la fonction de Maire et répartition des dicastères

Mme le Maire informe que, lors de sa séance d'installation tenue ce même jour, les membres du Conseil administratif ont déterminé le tournus à la fonction de Maire pour cette législature :

2025-2026 : Mme Carole LAPAIRE
2026-2027 : M. Norberto BIRCHLER
2027-2028 : Mme Alexandra RYS
2028-2029 : Mme Carole LAPAIRE
2029-2030 : M. Norberto BIRCHLER

La répartition des dicastères entre les membres du Conseil administratif est projetée :

Mme Carole Lapaire (suppléante Mme Alexandra Rys)

- Aménagement
- Environnement et développement durable
- Etat civil
- Finances et économie
- Juridique et naturalisations

Représentation du Conseil administratif auprès des Fondations et groupements

- FICB, Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, dès le 1er janvier 2026 (suite de son mandat actuel)



M. Norberto Birchler (suppléante Mme Carole Lapaire)

- Routes et infrastructures
- Scolaire, parascolaire, restaurants scolaires
- Sécurité
- Sports

Représentation du Conseil administratif auprès des Fondations et groupements

- CSR, Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, dès le 1er janvier 2026
- ORPC Lac, Groupement intercommunal de protection civile du Lac, après le 31 mai de la fin de la législature, lors de la 1ère séance du Conseil intercommunal

Mme Alexandra Rys (suppléant M. Norberto Birchler)

- Bâtiments et logement
- Culture
- Personnel, informatique, communication, administration générale
- Relations avec les entreprises
- Social

Représentation du Conseil administratif auprès des Fondations et groupements

- GIPEC, Groupement intercommunal de la petite enfance COHERAN & Co, dès le 1er janvier 2026
- FITIAP, Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, dès le 1er janvier 2026

Prochaines séances et événements à venir

Mme le Maire donne les dates des prochaines séances :

- 10.06.2025, 19h00, commission des Finances ;
- 12.06.2025, 19h00, bureau du Conseil municipal ;
- 23.06.2025, 19h00, commission Aménagement ;
- 24.06.2025, 18h30, séance plénière du Conseil municipal suivie du traditionnel repas organisé par le Maire et le Président du Conseil municipal.

Elle ajoute que le calendrier des séances du 2^{ème} semestre 2025 sera présenté lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin prochain.

Mme le Maire communique également les événements suivants :

- 27.06.2025, Promotions scolaires ;
- 01.08.2025. Fête nationale.

Formations proposées par l'Association des communes genevoises

Mme le Maire indique que des formations seront proposées par l'Association des communes genevoises, afin de se familiariser avec le rôle et les attributions des membres du Conseil municipal. Par ailleurs, en interne, deux présentations seront organisées, une sur les finances communales et une sur les compétences du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Elle ajoute qu'il a été distribué ce soir à tous les membres du Conseil municipal un document (Vadémecum) réalisé par le Département des institutions et du numérique au sujet des compétences du Conseil municipal.

Pins aux armoiries de la commune

Mme le Maire indique qu'un pins aux armoiries de la commune a été distribué à tous les membres titulaires et suppléants du Conseil municipal. Elle remercie de le porter lors des événements organisés par la commune ou pour les événements officiels organisés par d'autres entités.



Livre : Commune de Collonge-Bellerive Notes d'Histoire

Mme le Maire indique que tous les nouveaux membres titulaires et suppléants du Conseil municipal ont reçu l'ouvrage « Notes d'Histoire » de M. Georges Curtet qui fut membre du Conseil municipal de 1971 à 1983.

Présentation du nouveau secrétaire général

Mme le Maire présente M. Gérard Widmer qui a pris ses fonctions ce jour en qualité de secrétaire général, afin d'assurer le remplacement de Mme Nathalie Girard Besson qui prendra sa retraite anticipée à la fin de l'année. Elle ajoute que durant cette période, il y aura deux secrétaires généraux.

Mme le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** convie toutes les personnes présentes, y compris le public, à partager un moment convivial, à la salle des Sociétés.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h15.

Collonge, le 2 juin 2025.

